



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 28388

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Les RASED permettent une analyse approfondie des difficultés de l'élève, tant comportementales que scolaires, et recherchent avec l'équipe enseignante des réponses adaptées pour chacun des élèves. Les RASED composés d'enseignants, de rééducateurs et de psychologues ont ainsi pour mission de garantir la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des chances. Leurs actions sont reconnues comme étant indispensables et nécessaires, aussi bien par les parents d'élèves, les enseignants, que par les élèves. Pourtant, il semblerait que la diminution du nombre de postes dans l'éducation nationale menacerait les RASED. Alors que dans le même temps, les difficultés croissantes rencontrées dans les écoles maternelles et élémentaires constituent aujourd'hui une préoccupation majeure, il souhaiterait lui rappeler que l'enseignement ne peut être seul à traiter les problèmes des élèves en difficulté. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière, pour que soient maintenus et renforcés les RASED, afin qu'ils puissent continuer à remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire français.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutile et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28388

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6481

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7378